



## Impression de la question 01-92544

Type de questions QE

Ministère interrogé : EDU - Ministère de l'éducation nationale

Question n° 01-92544 : du :date non fixée

M. Jean-Luc Pérat attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les très vives inquiétudes que suscite le schéma d'emploi 2011-2013 récemment communiqué aux recteurs, et qui énonce des pistes permettant notamment d'atteindre l'objectif du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux dans l'éducation nationale. Ces propositions ne manquent pas de susciter la légitime préoccupation de l'ensemble de la communauté éducative, enseignants, parents d'élèves et organisations représentatives, car alors même que des études démontrent les effets néfastes de la surcharge des classes sur la disponibilité des enseignants, et leurs conséquences sur la fatigue des élèves et donc sur leur réussite scolaire, l'augmentation du nombre d'élèves par classe apparaît pleinement contre productive en ce sens. Quant au recours à des professeurs non-titulaires pour assurer le remplacement des professeurs absents, de nombreuses voix s'élèvent pour s'inquiéter, là encore, d'un risque de dégradation de la qualité de l'enseignement par manque d'expérience de ces personnels ou par connaissance incomplète des réalités du terrain. Enfin, les mesures ayant comme objectifs de diminuer la scolarisation dès deux ans et de supprimer les RASED au motif de réaliser des économies pourraient avoir de graves conséquences sur la socialisation des enfants, mais également sur la prise en charge des élèves en difficulté et bien sûr la lutte contre l'échec scolaire. A l'heure où dans un récent rapport, la Cour des comptes préconisait d'accroître la part des financements allouée à l'école primaire pour justement privilégier le traitement de la lutte contre la difficulté et l'échec scolaires, il le remercie en conséquence de bien vouloir lui préciser quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour permettre à tous les élèves de réussir leur scolarité dans le cadre de l'école de la République.

Fermer

